

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 11 Mai 2022 à 18 h 30 SALLE DU BAS DE LA MAIRIE

Nombre de membres du Conseil Municipal	: 15
Nombre de membres en exercice	: 15
Nombre de membres présents	: 15

Etaient présents : DORDAIN Christian, SALLIO Michel, DU CONSEIL Betty, USAI Thierry, ROYE Hervé, DUCCESCHI Patrick, LOCUFIER Isabelle, PIROTE Lauriane, ANSART Rénald, DUFOUR Daniel, MICHEL Nathalie, MANET Maxime, CHARLEZ Emmanuelle, MASCAUX Tatiana, PHILIPPE Magalie.

Secrétaire de la séance : SALLIO Michel

*Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal du Conseil Municipal
Du 22 MARS 2022 est adopté à l'unanimité*

ANCIEN SITE DE STOCKAGE DE DECHETS

M. le Maire présente à l'assemblée un projet d'arrêté préfectoral instituant des servitudes d'utilité publique sur l'emprise de l'ancien site de stockage de déchets de BUGNICOURT ainsi qu'un courrier demandant de communiquer, **dans un délai de 3 mois**, à compter de la réception du présent courrier, l'avis de notre conseil municipal sur ce même projet sachant qu'un projet d'une centrale photovoltaïque est en cours. D'après la société Engie et leur partenaire SUEZ RV Nord-Est un paragraphe est à priori incompatible avec l'implantation de la centrale photovoltaïque :

« Il est interdit de réaliser des constructions (bâtiments, ...) permanentes ou temporaires ou ouvrages nécessitant des fondations, même superficielles » .

Une modification du type suivant sera demandée :

« Il est interdit de réaliser des constructions (bâtiments,...) permanentes ou temporaires ou ouvrages nécessitant des fondations, même superficielles, à l'exception de toutes les constructions et tous les équipements nécessaires à l'implantation d'une centrale photovoltaïque. »

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DONNE un avis réservé sur ce projet d'arrêté préfectoral instituant des servitudes d'utilité publique sur l'emprise de l'ancien site de stockage de déchets de BUGNICOURT.

DEMANDE la modification à apporter au paragraphe ci-dessus mentionné.

DEMANDE DES SUBVENTIONS

M. le Maire présente à l'assemblée un projet de vidéoprotection concernant la pose des caméras au stade, au cimetière, aux entrées du village sur la RD 643.

Pendant le débat, des conseillers ont évoqué des réserves sur la pose des caméras aux entrées du village.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité - 9 POUR, 3 CONTRE, 3 ABSTENTIONS, approuve ce projet et donne l'autorisation à M. le Maire de demander des subventions auprès de l'Etat et de la Région.

CONTENTIEUX

➤ Urbanisme

1. Dans le cadre de l'instruction des autorisations du droit du sol, la famille ANSART Alain, rue de l'Egalité, s'est vue en 2017, refuser un permis de construire pour une maison d'habitation de 119 m² située rue de l'Egalité. Par une requête en date du 20 avril 2018, M. et Mme ANSART Alain, ont demandé au Tribunal Administratif de Lille :
 - d'annuler l'arrêté de refus de construire en date du 17 octobre 2017 ;
 - d'annuler la décision du 20 février 2018 par laquelle le maire a rejeté leur recours gracieux du 29 décembre 2017 ;
 - d'enjoindre au Maire de délivrer le permis de construire, à défaut de réexaminer leur demande ;
 - de mettre à la charge de la Commune la somme de 2 000 € en l'application de l'Article L. 761-1 du code de justice administrative.

Par décision en date du 03 février 2022, le Tribunal administratif de Lille a rejeté le recours déposé par M. et Mme Ansart Alain.

Aujourd'hui, M. et Mme Ansart ont interjeté l'appel devant la Cour administrative de Douai à l'encontre de l'ordonnance rendue par le Tribunal administratif de Lille le 3 février 2022.

M. le Maire informe l'assemblée que notre assurance poursuit la gestion de ce contentieux et confirme le mandat du cabinet d'avocats Masson&Dutat pour nous assister et défendre en appel.

Adopté à l'unanimité.

2. En parallèle à cette procédure ci-dessus, il existe un différend avec la famille Ansart concernant une voyette, cadastrée ZI 29, propriété de la commune pour laquelle il y a un projet de création d'un passage du lotissement du Moulin vers la rue de L'Egalité. Plusieurs courriers ont été transmis à la famille Ansart afin de trouver une solution mais sans succès à l'heure d'aujourd'hui.

M. le Maire demande à l'assemblée d'engager une procédure juridique afin de récupérer ce passage. La gestion de cette affaire sera confiée à notre protection juridique.
Adopté à l'unanimité.

➤ **Projet d'un bâtiment DRIVE LECLERC à la ZAC de la Tuilerie**

Ce projet a reçu un avis favorable de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) en date du 21 février 2022.

Depuis, quatre recours ont été déposés devant la CNAC par : Intermarché, Carrefour Market, AUCHAN HYPERMARCHÉ, Préfet du Nord.

M. le Maire demande aux élus un accord préalable pour prendre un avocat afin de défendre ce projet devant la CNAC. Adopté à l'unanimité.

Mutualisation des actions communes/Sira

Mme Duconseil a présenté aux élus un projet de la mise en réseau des bibliothèques.

Elle demande aux élus de s'engager dans la réflexion, précise que la commune pourrait se rétracter si un coût va s'avérer trop élevé.

Mme Mascaux et M. Dufour se sont proposés pour faire partie du groupe de réflexion.

Mme Duconseil va solliciter des bibliothécaires bénévoles.

Gestion de la cantine et de la garderie

M. le Maire informe des élus que Mme Delbée Annie est en arrêt de maladie depuis le 23 mars 2022.

Mme Paquin Karine la remplace à la cantine jusqu'à la fin de l'année scolaire. La garderie est assurée par Mme Merlino.

DIVERS

- Fête de la Nature au Pré Verger le 20 mai
- Fête des voisins le 20 mai
- Concert au stade le 22 mai
- Parcours du cœur le 29 mai
- Fête des mères – les cadeaux seront distribués par des élus les 2, 3 et 4 juin
- Compagne de dératisation le 11 juin
- Fête de la musique le 21 juin
- Randonnée floristique et historique le dimanche 26 juin organisée par l'association SOS Nature-Douaisis
- Village fleuri
- Opération « Nettoyons la nature » entre les 23 - 25 septembre
- Proposition d'intervention « Manger équilibré, c'est bon pour ma santé » par Mme de Ruyter, diététicienne-nutritionniste
- Intervention de la société Orange pour la réfection des installations de la fibre
- Association ECB Foot – pose d'un filet au stade
- Accueil d'un réfugié ukrainien par un bugnicourtois
- Elections législatives des 12 et 19 juin